



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Recrutement

Question écrite n° 2474

Texte de la question

declairait, le 15 avril 1993, devant le Senat : « Toutes les mesures utiles seront prises pour preserver l'administration francaise de la politisation, qui est contraire a la tradition republicaine. (...) Pour mettre un terme a une derive qui nuit a la force et au credit de l'Etat republicain, j'ai decide de demander la publication des avis motives des responsables des corps concernees par les nominations au tour exterieur et la suspension des nominations trois mois avant les elections legislatives ou presidentielles ». M. Michel Terrot souhaite donc connaitre de M. le Premier ministre le nombre de fonctionnaires directement interessees par cette declaration ainsi que la nature des mesures prises a leur endroit.

Texte de la réponse

Un projet de loi relatif a la neutralite de l'administration est actuellement soumis au Parlement. Il propose notamment que les avis emis par la commission chargee d'apprecier l'aptitude a exercer les fonctions d'inspecteur general, prevue par l'article 8 de la loi no 84-834 du 13 septembre 1984, soient rendus publics. La composition de cette commission sera egalement modifiee. De meme, les nominations au tour exterieur dans les grades de conseiller maitre a la Cour des comptes, conseiller referendaire a la Cour des comptes, inspecteur general des finances et inspecteur des finances ne pourront etre prononcees qu'apres avis des responsables des corps concernees, ces avis etant eux-memes rendus publics. Le nombre des fonctionnaires interessees par ces mesures depend des vacances d'emplois intervenant dans les corps concernees car les nominations au tour exterieur sont toujours fonction du nombre de nominations au tour interieur. A titre d'information, le nombre de nominations au tour exterieur effectuees pour les corps concernees a ete le suivant depuis le 1er janvier 1988 : (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2474

Rubrique : Fonction publique de l'etat

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1670

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 868